

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE
NATIONALE : *service des opérations et de
l'emploi ; sous-direction de l'emploi ; bureau de
l'organisation et des effectifs.*

**ARRÊTÉ portant création des centres d'opérations
et de renseignement de la gendarmerie de Rouen
(Seine-Maritime) et Evreux (Eure).**

Du 23 janvier 2006.

NOR D E F G 0 6 5 0 1 5 7 A

Références :

Décret du 20/05/1903 (mention au BO/G,
p. 1017) modifié.
Décret 73-259 du 09 mars 1973 (BOC/SC, p. 523,
BOC/G, p. 288, BOC/M, p. 278, BOC/A,
p. 150) modifié.
Arrêté du 16 mai 2002 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 650

*Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,
2006, texte 13.*

Art. 1. Les centres d'opérations et de renseignement
de la gendarmerie de Rouen (Seine-Maritime) et
Evreux (Eure) sont créés à compter du 1er février 2006.

Art. 2. Le commandant de la région de gendarmerie
de Haute-Normandie est chargé de l'exécution du pré-
sent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le général, major général de la gendarmerie natio-
nale,*

Dominique NOROIS.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE
NATIONALE : *service des opérations et de
l'emploi ; sous-direction de l'emploi ; bureau de
l'organisation et des effectifs.*

**ARRÊTÉ portant création des centres d'opérations
et de renseignement de la gendarmerie de Caen
(Calvados), Saint-Lô (Manche) et Alençon
(Orne).**

Du 23 janvier 2006.

NOR D E F G 0 6 5 0 1 5 8 A

Références :

Décret du 20/05/1903 (mention au BO/G,
p. 1017) modifié.
Décret 73-259 du 09 mars 1973 (BOC/SC, p. 523,
BOC/G, p. 288, BOC/M, p. 278, BOC/A,
p. 150) modifié.
Arrêté du 16 mai 2002 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 650

*Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,
2006, texte 14.*

Art. 1. Les centres d'opérations et de renseignement
de la gendarmerie de Caen (Calvados), Saint-Lô (Man-
che) et Alençon (Orne) sont créés à compter du 1er
février 2006.

Art. 2. Le commandant de la région de gendarmerie
de Basse-Normandie est chargé de l'exécution du pré-
sent arrêté.

Pour la ministre de la défense et par délégation :

*Le général, major général de la gendarmerie natio-
nale,*

Dominique NOROIS.